



## Les règles du jeu du Débat Public

### Un débat public suivi par la CNDP

Après avoir décidé s'il convient ou non d'instaurer un débat, la Commission Nationale du Débat Public veille à sa bonne mise en oeuvre et respect des règles du jeu :

- transparence de l'organisation
- équivalence des intervenants
- argumentation des propos

### Qui organise le débat public ?

Il est organisé et animé par une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) créée spécialement pour le projet. Cette commission est composée de 7 membres nommés par la Commission Nationale. Les membres n'ont pas d'avis à donner sur le projet lui-même et sont indépendants du maître d'ouvrage.

La CPDP s'assure de la diffusion des documents qui permettront à chacun d'être informé ; elle met en oeuvre les différents moyens d'expression de chacun.

### Comment se déroule le débat ?

Le débat se déroule notamment par l'organisation de réunions sur le territoire concerné sur une période de 4 mois. C'est un moment de réflexion et d'échanges au cours duquel chacun sera encouragé à s'informer et à s'exprimer sur le projet.

### Le débat et après ?

Dans les 2 mois qui suivent la clôture du débat, la CPDP rédige un compte-rendu, que la CNDP diffuse avec le bilan de la Présidente. Puis, dans un délai de 3 mois suivant la publication de ce bilan, le maître d'ouvrage fait connaître sa décision sur l'avenir du projet et en informe le public.

